



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lavande

Question écrite n° 26110

Texte de la question

Mme Marie-Josée Roig appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation problématique dans laquelle se trouvent les lavandiculteurs. Après plusieurs années de sécheresse consécutives, une très grande partie des plantations de lavandes sont mortes et la production diminue chaque année davantage. S'ajoute la concurrence des pays de l'Est. Les lavandiculteurs n'ont plus aujourd'hui les moyens d'une restructuration de leur exploitation. Cette production est une composante essentielle de l'identité de la Provence et attire chaque année des touristes du monde entier. Aussi, elle souhaite savoir si le Gouvernement entend mettre en place un certain nombre d'aides à l'attention des lavandiculteurs, afin de permettre à cette production de se restructurer et de perdurer.

Texte de la réponse

Les producteurs de lavande et de lavandin sont confrontés depuis plusieurs années à la maladie du dépérissement, dont les conséquences négatives sont aggravées par les conditions climatiques. La situation individuelle des producteurs qui ont perdu parfois toute leur plantation et qui n'ont, pour beaucoup, pas d'autres alternatives de diversification est difficile. Cette situation fait également peser des risques sur le potentiel de production d'une filière exemplaire en matière de développement durable comme l'atteste la charte pour une stratégie de développement durable de la filière française des huiles essentielles de lavande et de lavandin signée le 10 avril 2008. Les pouvoirs publics se sont mobilisés ces dernières années pour soutenir cette activité emblématique de nos terroirs. Plus récemment, l'Office national interprofessionnel des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (ONIPPAM) a mis en place un programme d'aide à la reconstitution du potentiel de production d'huile essentielle afin d'encourager la replantation après les arrachages de 2005 et 2006. Un avenant a été récemment signé afin d'étendre la disposition aux arrachages effectués en 2007. La même disposition pour les arrachages de 2008, la revalorisation du montant d'aide ainsi que l'extension au lavandin sont également à l'étude. À la suite des travaux engagés depuis 1994 par la filière, un nouveau programme de recherche intitulé « Amélioration des stratégies de lutte contre le dépérissement de la lavande et du lavandin » a été lancé en 2007 sous l'égide du Comité interprofessionnel des huiles essentielles françaises (CIHEF). Les principaux objectifs de ce programme concernent la mise en place d'un diagnostic précoce afin de pérenniser la filière plants sains, l'amélioration des connaissances sur la maladie pour lutter plus efficacement et la caractérisation de la tolérance au dépérissement dans le but de faciliter la sélection. Il s'agit d'un programme d'envergure, d'un coût total de 800 000 euros sur trois ans, faisant appel à de nombreux partenaires dont le CIHEF, le Centre régionalisé interprofessionnel d'expérimentation (CRIEPPAM), qui coordonne les travaux, l'Institut technique de la filière ITEIPMAI, le laboratoire des biotechnologies végétales appliquées aux plantes aromatiques et médicinales de l'université de Saint-Étienne et l'Institut national de recherche agronomique (INRA). La participation du ministère de l'agriculture et de la pêche à ce programme, à travers le compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR), s'élève à 365 000 euros.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Josée Roig](#)

Circonscription : Vaucluse (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26110

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 1er juillet 2008, page 5524

Réponse publiée le : 26 août 2008, page 7309